



Rapport sur le préavis municipal 06/2020 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

Commugny, le 14 octobre 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été convoquée le 28 septembre 2020 à la salle communale, en présence de la Municipalité, de la boursière communale ainsi que de la secrétaire municipale. Nous remercions la Municipalité et la boursière pour les réponses données et les informations fournies après la séance.

La Municipalité a partagé les raisons de son choix politique dans le contexte des investissements à court terme, de la gestion des priorités et du consensus de maintenir un niveau d'investissement tout en affirmant que la Commune a largement la capacité et le pouvoir d'augmenter ses dettes.

En vue de la situation économique actuelle et de la capacité d'endettement de notre Commune, la Commission des finances n'était pas en mesure de suivre la proposition de la Municipalité d'augmenter le taux d'imposition de 55,5 à 60 points.

Situation politique

En 16 ans, les communes ont supporté CHF 3.5 milliards de dépenses sociales supplémentaires pour aider le Canton à retrouver meilleure fortune. L'objectif est atteint, mais la tendance s'est inversée depuis quelques années et la facture sociale alourdit fortement les budgets communaux. Elle a plus que doublé depuis le transfert de financement du Canton sur les communes en 2004, en passant de 33.3% à 50% de la facture sociale.

Une plateforme «Canton/Communes », ouverte au printemps 2019, a permis d'entamer des discussions. Elles ont abouti à une solution entre le Conseil d'Etat et l'UCV (Union des Communes Vaudoises), la principale faîtière avec 281 communes membres (sur 309 pour l'ensemble du Canton). Cette solution apportera une diminution des charges aux communes à partir de 2021 (Total des acomptes de la cohésion sociale de CHF 815,9 Mio pour 2021 contre CHF 824,9 Mio en 2020).

L'Association de communes vaudoises (AdCV), qui regroupe 71 communes avait quitté la table des négociations, estimant que le Canton n'en faisait pas assez et a lancé une initiative populaire pour que le Canton reprenne à sa charge l'entier de la facture sociale contre une bascule de 15,4 points d'impôt de chaque commune. Une fois le texte approuvé par le Conseil

d'Etat, la collecte des signatures durera quatre mois et une votation populaire devrait avoir lieu dans les deux ans d'ici 2023.

Situation économique

Si l'année 2019 avait débouché sur des résultats solides et que 2020 s'annonçait favorable, la situation a radicalement changé en mars dernier. Les conséquences de la crise liée au coronavirus sont multiples et touchent pratiquement l'ensemble du tissu économique. L'évolution conjoncturelle est étroitement liée à la pandémie que nous subissons en 2020 et ceci pour les entreprises et les particuliers.

Par ailleurs, l'évolution défavorable de la conjoncture internationale affecte les secteurs du commerce extérieur sensibles à la conjoncture. L'économie mondiale est entrée en récession au printemps 2020. Les pertes économiques provoquées par la lutte contre la pandémie étant en outre considérables, elles ralentissent le redressement conjoncturel. La reprise modérée de l'économie suisse devrait se poursuivre en 2021. Les prévisions tablent sur une croissance de 4.2 % du PIB, à condition qu'il ne soit pas nécessaire de réimposer des mesures sanitaires plus strictes, que les effets économiques de second tour comme les licenciements et les faillites restent limités et que la demande étrangère se normalise progressivement. Dans un tel contexte, les dépenses de consommation privée et d'investissement devraient peu à peu se redresser. Sur le marché du travail, l'amélioration devrait être lente, le chômage devrait continuer à augmenter pour atteindre 3,4% en 2021 et l'emploi ne devrait croître que légèrement.

Pour la Commission des finances, dans une telle situation de crise et avec des possibilités de financement extrêmement favorables, il est difficile d'envisager d'augmenter les charges pour les contribuables alors que notre Commune dispose toujours des réserves considérables.

Situation financière de la Commune

Depuis 2011 et jusqu'en 2016, les comptes communaux affichaient des excédents de revenus (4 Mio en 5 ans), supérieurs aux prévisions déficitaires et une marge d'autofinancement positive. Ainsi la Commune a pu cumuler une trésorerie de CHF 10 Mio et des réserves de CHF 3,2 Mio. L'augmentation des charges cantonales depuis 2016 est à la base des déficits de CHF 2,3 Mio cumulés en quatre ans jusqu'en 2019. Malgré ces années maigres, à fin 2019 la Commune disposait toujours d'une trésorerie de CHF 4,4 Mio et des réserves de CHF 3,3 Mio. Les résultats des comptes des 10 dernières années ont permis à la Commune d'éliminer les dettes et de disposer d'une situation saine et confortable. La capacité d'endettement d'une Commune est considérée « bon » (Rapport sur les finances des communes du Service des communes et du logement du Canton de Vaud) si les dettes se situent entre 50-100% des revenus courants et « acceptable » jusqu'à 150%. Pour Commugny, cela signifie qu'un endettement de CHF 20 Mio serait toujours considéré comme « bon ».

La Commission des finances estime que la situation financière excellente de notre Commune impose un regard positif et doit permettre de traverser la crise actuelle avec les moyens en sa possession sans inutilement ponctionner les contribuables.

Evolution pour 2020 et 2021

Avec les initiatives des associations des communes (UCV et AdCV), il est raisonnable de penser que les charges non maîtrisables, en particulier la péréquation directe et la facture sociale, n'augmenteront plus comme précédemment.

La diminution du revenu par point d'impôt (facteur majeur pour le calcul des charges cantonales) d'environ 8% en 2019 par rapport à 2018 aura également un impact positif pour notre Commune puisque les acomptes 2021 se montent à CHF 11'726'819 comparé aux acomptes de 2020 de CHF 12'697'375 (une réduction considérable de CHF 970'556). Du côté des revenus, il y a des indications que 2020 serait à la hauteur de 2018 étant donné qu'une situation particulière a causé une perte importante en 2019 et que des impôts non encaissés devraient arriver en 2020.

L'année 2021 sera de nouveau une année de transition. Les démarches en cours et à venir relatives à la péréquation et à une nouvelle répartition des charges « Canton/Communes » modifieront les règles du jeu dans les années à venir, avec une refonte du système prévue en 2023.

Le budget 2021 sera probablement déficitaire et l'autofinancement toujours négatif. Une conséquence directe de cette situation est que les investissements prévus devront être financés exclusivement par l'emprunt. Cette situation peut être envisagée à court terme, grâce notamment aux taux d'emprunt historiquement bas.

Conclusion

Les perspectives pour 2021 sont influencées par la crise sanitaire, le contrôle strict des charges maîtrisables et l'utilisation de nos réserves comptables.

La Commission des finances refuse catégoriquement de solliciter le contribuable afin de pallier l'augmentation des charges péréquatives sur lesquelles notre Commune n'a aucune influence. Il est donc préférable d'assumer un probable résultat déficitaire plutôt que de cautionner un système péréquatif qui pénalise les communes à l'heure où le Canton affiche, depuis 15 ans, une bonne situation financière.

C'est avec une certaine surprise et une satisfaction totale que la Commission des finances a pris connaissance de la décision de la Municipalité de ne pas augmenter le taux d'imposition pour 2021. Le statu quo proposé pour 2021 évite un effet « yo-yo » peu recommandé en matière de politique fiscale durant cette période charnière.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 06/2020 en prenant la décision suivante :

Le Conseil communal de Commugny

- Vu** le préavis 06/2020 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2021
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- entendu** le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- décide :** d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, pour la Commune de Commugny, tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Christine Bärtsch _____

Floriane Decurnex Gonzalez _____

Cyrill Schuler _____

Samir Vora _____

Emanuel Weisskopf _____